

République Française
Département : AVEYRON
Arrondissement : Villefranche-de-Rouergue
ROUSSENNAC - Commune

Séance du jeudi 22 mai 2025

Délibération N° DE_20250522_001

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	13	15
Date de la convocation : 14/05/2025		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-deux mai deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle de réunion Mairie), sous la présidence de Sébastien CAYSSIALS.

Présents : Marie-Laure CAMBOULAS, Jean-Claude FROMENT, Thibault CAMMAN, Monique CAVALIÉ, Sébastien CAYSSIALS, Véronique FILHOL, Chantal FRAYSSE, Thomas LAMOTTE, Carine MARTIN, Cédric MARTINS, Patrick MARTY, Guillaume POUJOL, Françoise VIAROUGE

Représentés : Joël FROMENT représenté par Jean-Claude FROMENT, Pierre JOULIA représenté par Sébastien CAYSSIALS

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Marie-Laure CAMBOULAS est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Demande de subvention Conseil Régional Occitanie : Aménagement d'un arrêt de bus desservant les établissements du 2nd degré de la commune de Rignac à l'intérieur du village de Roussennac

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal de Roussennac a lancé un projet global d'aménagement du village de Roussennac.

Dans le cadre de cet aménagement, un arrêt de bus sous forme d'un kiosque sera mis en place au niveau de l'aire de jeux, le long de la RD 994 dans le village de Roussennac.

Celui-ci permettra de mettre en sécurité les élèves fréquentant les établissements du 2nd degré de Rignac : collèges Georges Rouquier et Jeanne d'Arc, et lycée agricole et horticole privé.

Dans le cadre d'un appel d'offre global lancé en juillet 2024, un devis estimatif a été réalisé. L'entreprise Spie Batignolles a été retenue pour la réalisation des travaux.

Afin de pouvoir aménager cet arrêt de bus, le conseil municipal de Roussennac après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide :

- de solliciter l'aide la région Occitanie dans le cadre du programme : « des mobilités de proximité » pour un montant de 4650 € soit 30% du devis estimatif suite à l'appel d'offre.
- de préciser que les dépenses sont inscrites au budget 2025 de la commune de Roussennac.
- De donner tous les pouvoirs à Monsieur le Maire afin de réaliser cette opération.

La commune sera maître d'ouvrage de cette opération.

Ainsi fait et délibéré. les jour mois et an que dessus.

Sébastien CAYSSIALS
Président de séance



Marie-Laure CAMBOULAS
Secrétaire de séance

